



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.061/O

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SCI DU PONT DE L'YERRES

SEANCE DU 23/09/2025

LE MARDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN départ à 21h04 a donné pouvoir à Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFOUS

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SCI DU PONT DE L'YERRES**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les travaux projetés par la SCI du Pont de l'Yerres aux fins d'installer des barrières à l'entrée et à la sortie du centre commercial Talma pour réserver l'usage du parking à la clientèle et sécuriser l'espace la nuit à la demande de la Ville,

CONSIDERANT que la Commune de Brunoy est propriétaire de la parcelle section AB n°446 d'une surface de 4 835 m², qui jouxte le centre commercial Talma, propriété de la SCI du Pont de l'Yerres dont une partie pourrait être utilisée pour le stationnement du personnel du centre commercial Talma,

CONSIDERANT que la mise à disposition de cette partie permettra aussi de maîtriser les dépôts sauvages d'ordures ou encombrants sur cet espace,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

32 Voix Pour, 3 Abstentions

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SCI DU PONT DE L'YERRES

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'occupation d'un terrain communal par la Commune de Brunoy au profit de la SCI du Pont de L'Yerres, annexée à la présente.

ARTICLE 2 : PRECISE que la convention de mise à disposition de ladite parcelle est consentie à titre gracieux.

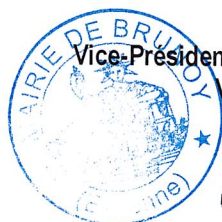
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain communal par la Commune de Brunoy au profit de la SCI du Pont de L'Yerres, et tous les documents s'y rapportant, avec Monsieur Pascal BOSSEY, gérant de la SCI du Pont de l'Yerres.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

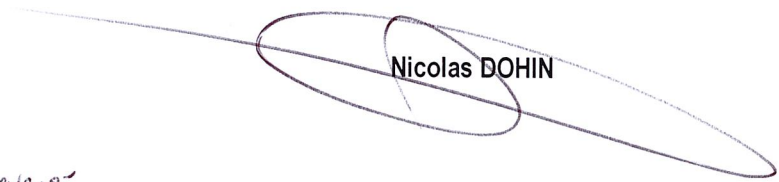
Fait à Brunoy, le 24/09/2025



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine


Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.061/O

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SCI DU PONT
DE L'YERRES

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250923-BRU_DE_25082_1-DE

Date de l'acte : 23/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25082_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2025